

## **AESH : l'augmentation du SMIC doit aboutir à une refonte de la rémunération !**

**Tous au 26 janvier pour l'augmentation générale des salaires !**

### **A vos fiches de paye !**

Chaque année, le SMIC est automatiquement augmenté. Cette année, cela représente 15€ bruts en plus (+ 0,99%) au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'employeur public ne peut rémunérer des agents à un niveau inférieur au SMIC. Le décret n°91-769 du 2 août 1991 instaure une indemnité différentielle (au pro rata du temps de travail si l'agent est à temps incomplet) pour que le traitement brut des agents concernés (niveau de rémunération inférieur au SMIC) soit égal au montant brut du SMIC.

Tous les agents de la Fonction publique titulaires ou non qui touchent moins de 10,25€ brut horaire ou moins de 1554,58€ bruts mensuels pour un temps complet sont concernés. Tous les agents titulaires ou non dont la rémunération indiciaire est inférieure à l'indice majoré 332 sont concernés.

Pour un temps plein, l'indemnité différentielle sera de **12,88 bruts par mois**.

En 2020, dans de trop nombreuses académies, l'intervention syndicale a été nécessaire pour imposer le paiement de l'indemnité différentielle.

- Dès fin janvier, vérifiez que cette indemnité différentielle apparaît bien sur votre fiche de paye (ligne 200415 IND DIFFERENTIELLE SMIC). En cas de problème ou de question, ne restez pas isolés, contactez FO.

- La FNEC FP-FO demande que l'indice plancher des AESH soit, dès maintenant, remonté pour tenir compte de l'évolution du SMIC et passe, pour l'ensemble des personnels, à l'indice majoré 334.

- La FNEC FP-FO demande que la grille d'ancienneté soit également remontée pour que l'ancienneté des AESH soit reconnue.

**La FNEC FP-FO invite les personnels à agir collectivement pour exiger l'augmentation générale des salaires !**

La stagnation des salaires est un véritable camouflet pour les AESH ! D'un côté, c'est la généralisation des PIAL avec la dégradation des conditions de travail et de vie et l'alourdissement de la charge de travail ; de l'autre, c'est un salaire indigent.

Depuis des mois, la FNEC FP-FO intervient en direction du ministre pour exiger l'ouverture de négociations salariales pour les AESH.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir en heure d'information syndicale et en AG dès la rentrée pour préparer collectivement et dans l'action commune, la grève pour obtenir l'augmentation générale des salaires. Elle appelle les personnels à répondre à l'appel de la FNEC FP-FO, la CGT, Sud-Solidaires à la grève du 26 janvier et discuter de ses suites pour gagner.

**Elle invite les personnels à dresser la liste de leurs revendications :**

- **Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !**
- **Un temps complet à 24h toutes tâches comprises !**
- **Augmentation immédiate des salaires à hauteur de 183€, maintenant tout de suite, comme pour les personnels de la Fonction publique hospitalière**
- **Abandon des PIAL !**

*Montreuil le 5 janvier 2021*